3.4 PHASE DE PLANIFICATION

PIÈCE C – Lettre de notification (sur place)

Nom du document	Lettre de notification (sur place)
Numéro du document	3.4C
Utilisation	Utilisée pour notifier un client d'une vérification de l'observation commerciale sur place.
Créé le	le 4 juin 2003
Dernière mise à jour	le 28 février 2007
Détenteur du document	
Division	Gestion des activités d'observation AC
Personne-ressource	Communiquez auprès de votre bureau local de la vérification de l'observation http://cbsa.gc.ca/contact/listing/indexpages/index-f.html
Autres intervenants	

Agence des services frontaliers du Canada | Canada Border Services Agency

COURRIER RECOMMANDÉ

Division de l'observation des programmes commerciaux
Adresse du bureau
Ville, Province
Code postal

ABC International
Adresse postale
Ville, Province
Code postal

À l'attention de : Nom et titre du poste de la personne-ressource chez le client

Le 1er janvier 2007

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que votre entreprise a été choisie pour faire l'objet d'une vérification de l'observation commerciale, ci-après appelée Vérification, en vertu du paragraphe 40(1), et des sections 42 et 42.(01) de la *Loi sur les douanes.* Cette vérification a pour objectif de favoriser et d'assurer l'observation de toutes les lois appliquées par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Vous trouverez ci-joint une copie de la Fiche de renseignements sur la vérification sur place de l'ASFC qui vous donne des détails sur le processus de vérification.

Cette vérification sera effectuée en utilisant un échantillon de transactions d'importation afin de mesurer l'observation visant les programmes suivants : classement tarifaire et utilisation ultime; origine (traitement tarifaire) et établissement de la valeur et la déclaration en détail. La vérification comprendra un examen des systèmes d'achat, de réception et des systèmes comptables de l'entreprise en ce qui a trait aux activités d'importations et d'exportations. De plus, la vérification permettra de s'assurer que les données fournies à Statistique Canada sont fiables.

Afin de nous aider à effectuer cette vérification, veuillez remplir le Questionnaire des systèmes ci-joint et nous le retourner d'ici le 1 février 2007 *(si vous préférez le remplir par voie électronique, veuillez en informer rapidement notre bureau).* La réception de cette information *antérieure à la réunion d'ouverture* facilitera l'examen des systèmes et permettra de minimiser le temps requis dans vos locaux. Vous trouverez également ci-joint une liste d'information requise par l'ASFC ainsi qu'un formulaire d'autorisation de partager de l'information. Si l'un des documents demandés a déjà été envoyé à un de nos bureaux, veuillez nous fournir des renseignements détaillés ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource.
Vous trouverez ci-jointe une liste de transactions d'importation extraites de notre base de données. Pour nous aider à effectuer notre vérification, nous vous saurions gré de nous transmettre toute documentation d'appui concernant chaque transaction d'importation, notamment, sans toutefois s'y limiter, les documents suivants :

· Bon d'achat (s'il y a lieu) · Facture commerciale

· Bordereau de marchandises
· Facture des douanes
· Formulaire de codage des douanes B3
· Feuille de récapitulation B3 (s'il y a lieu)
· Permis d'importation (s'il y a lieu)
· Connaissement
· Preuve de paiement de la facture commerciale
· Certificat d'origine (s'il y a lieu)
· Fiche de réception

Ces documents peuvent être photocopiés et acheminés à notre bureau, d'ici le (insérez la date). Assurez-vous que les copies sont lisibles, que la documentation d'importation est numérotée et que les détails pertinents sont soulignés. Veuillez m'aviser quand l'information sera prête ou si vous n'êtes pas en mesure de respecter l'échéance.

La période de vérification ira du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006. La principale personne-ressource pour cette vérification est *Nom de l'AVO* qui peut être rejointe au XXX-123-4567. *Nom de famille de l'AVO* communiquera avec vous pour fixer une date appropriée pour la réunion d'ouverture. Durant cette réunion, un bref exposé expliquant le processus de vérification vous sera donné. Nous aurons aussi besoin de visiter vos locaux afin d'avoir une idée de vos opérations et de confirmer les pratiques et activités décrites dans le Questionnaire des systèmes. Cette visite visera vos opérations douanières et d'expédition des marchandises, les installations de fabrication et d'entrepôt, des services d'achat et des services comptables.

Vous serez informé de nos constatations tout au long de la vérification. Dès que la vérification sera terminée, vous recevrez un rapport détaillé et aurez la possibilité de répondre à nos constatations, exigences et recommandations. En cas d'inobservation signalée dans l'échantillonnage, il y sera remédié et une révision sera effectuée pour l'échantillon d'importation de la transaction vérifiée. Vous êtes tenu d'apporter des corrections aux transactions qui ne font pas partie de l'échantillonnage.

Les renseignements obtenus durant la vérification seront traités d'une manière confidentielle conformément à l'article 107 de la *Loi sur les douanes.*

Afin d'obtenir des copies des Mémorandums des douanes ou des détails concernant nos programmes, y compris le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP), veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante :
http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-f.html

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour tout renseignement supplémentaire.

Nom complet du gestionnaire/ AVO
Gestionnaire, Unité de la vérification de l'observation XX
Région
Téléphone : xxx-123-4567
Télécopieur : xxx-765-4321

Pièces jointes : Fiche de renseignements sur la vérification sur place de l'ASFC
Questionnaire des systèmes
Information requise par l'ASFC
Autorisation de partager de l'information
Transactions d'importation